



Ex conjoint décédé et maison

Par **Dupont dominique**, le **07/10/2016** à **14:34**

Bonjour j'ai été marié 11 ans avec mon ex mari nous avons acheté une maison ensemble Après mon divorcé en 1992 mon ex mari ma donné la part de la maison nous avons eu 2 enfants ensemble ,, mon ex mari est décédé le14 août 2016 je voudrez savoir si j ai droit à quelque chose sur la maison beaucoup de personnes me dise que j ai droit à 25 % de la maison mon ex mari ne c'est pas remarié merci

Par **janus2fr**, le **07/10/2016** à **15:24**

Bonjour,
Vous êtes divorcée, donc plus héritière de votre ex-mari. Cette maison lui appartenait à lui seul puisqu'il vous avait racheté votre part.
Ce sont donc ses héritiers qui héritent de cette maison.

Par **youris**, le **07/10/2016** à **15:26**

bonjour,
il faudrait savoir exactement comment a été partagé la communauté après le divorce.
vous écrivez que votre ex-mari vous a donné sa part de maison, cela a-t-il fait l'objet d'un acte notarié nécessaire pour la mutation immobilière.
salutations

j'ai compris que donner sa part de la maison, c'est donner sa part de propriété dans le bien et non que le mari aurait acheté la part de son ex-épouse, le terme "donné" n'étant alors pas approprié.

Par **janus2fr**, le **07/10/2016** à **16:15**

J'avais compris l'inverse, que le mari avait donné à sa femme la part "d'argent" contre la maison.
Mais si vous avez raison et si c'est l'inverse, que le mari a céder sa part de propriété à son ex-épouse, alors je ne comprends pas la question ! Si madame est seule propriétaire de la maison, je ne vois pas pourquoi elle demanderait si elle a droit à quelque chose sur la maison

?

Par **youris**, le **07/10/2016** à **16:21**

janus2fr,

je pense que vous avez raison mais que l'intervenant a mal rédigé sa question.
c'est pour lever ce doute que j'ai demandé si la mutation immobilière avait été faite.

Par **Dupont dominique**, le **07/10/2016** à **19:40**

Effectivement mon ex mari ma donné ma part sur la maison par contre il est rester dedans jusqu a son décès donc je voulez savoir à qui reviens sa part je pense que se sont mes enfants qui l auront merci

Par **youris**, le **07/10/2016** à **19:56**

si votre ex-mari vous a racheté votre part de la maison, il en est devenu seul propriétaire, donc vous n'avez aucun droit sur cette maison qui revient à ses enfants.